

d'associer le pays, soit personnellement, soit par délégation, à une manifestation religieuse.

Il y a là de sa part une méconnaissance de la liberté de conscience que la Constitution révisée a voulu sauvegarder.

La démarche présidentielle est donc en formelle contradiction avec la lettre et l'esprit de la loi fondamentale du pays.

L'UNIVERS a fait bonne justice de ces absurdités.

.

. L'ouverture du Parlement anglais a eu lieu le 31 janvier. Le discours du trône est très court. Après avoir fait allusion aux affaires de l'Ouganda et à celles de l'Égypte, il annonce des mesures relatives au gouvernement de l'Irlande, au système d'enregistrement, à la durée des Parlements, au droit de vote, au travail, au commerce des liqueurs, etc.

Le discours a été lu par lord Herschell, président de la chambre des Lords et lord Grand chancelier.

.

. N. S. P. le Pape a établi aux États-Unis une délégation apostolique permanente, et Mgr Satolli a été nommé le premier légat ou délégué.

Tous les catholiques, même ceux qui y étaient opposés dans le principe, ont accepté cet établissement avec la plus entière soumission : "*Roma locuta est, causa finita est.* Voici ce qu'a écrit à ce sujet Mgr Corrigan, archevêque de New-York, que l'on prétendait être, à tort ou à raison, l'un des plus ardents adversaires de cet établissement :

"Le Souverain Pontife, selon la définition du Concile du Vatican, a sa juridiction absolue sur le troupeau entier des fidèles. Ce pouvoir entraîne avec lui le droit de créer dans tous les diocèses du monde un délégué ou légat. Celui qui nierait ce droit rejeterait un article de foi. En conséquence, lorsqu'il a plu au Souverain Pontife de désigner un légat apostolique, il a usé de son droit. Plus encore, il ne peut venir à la pensée de personne, de douter un instant de la sagesse du Saint-Père en prenant cette détermination. Nous avons reçu cette décision, comme toutes celles provenant de cette haute source, avec les sentiments les plus complets de respect et d'obéissance. Avant que le Pape eût parlé, il pouvait y avoir quelque divergence d'opinion.

Maintenant, il n'en existe plus. Pour ma part, je reçois avec la plus grande satisfaction la nouvelle annoncée, — en admettant toujours qu'elle soit exacte."

Ce document a été transmis aux journaux par le secrétaire de Mgr Corrigan, Mr l'abbé Connelly.

La délégation qui vient d'être établie aux États-Unis, n'a aucun caractère civil ou politique, car elle n'est pas une nonciature. Elle n'a qu'un caractère purement ecclésiastique ou religieux.

.

*. Mr. l'abbé Maxime Decelles, actuellement curé de Sorel,